

BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE ATELIERS « TRAVAUX D'AIGUILLES ET LOISIRS CREATIFS »

ORGANISATION : APEL COLLEGE SAINTE-MARIE ELVEN – Entrée visiteurs : 1€ pour les + de 18 ans.

DIMANCHE 8 mars 2026 Salle Carré d'Arts – Rue du calvaire ELVEN

Emplacement :

Table 1.20m x 0.80m + chaises : **6.50 €** Qté souhaitée : x 6.50€ =€

Grille d'exposition facultative : **2.00 €** Qté souhaitée : x 2€ =€

(Grille métallique pour accrocher/exposer des objets à l'arrière du stand)

Je réserve une formule déjeuner : **7 €** Qté souhaitée : x 7€ =€

= Sandwich (jambon, beurre, salade verte) + boisson (entourez votre choix : eau plate / gazeuse / Ice Tea / coca-cola) + part de flan + café.

TOTAL =€

(* mentions obligatoires)

Nom * : Prénom * :

Adresse * : Code postal * : Ville * :

N° téléphone * E.mail * :

Statut * : ☐ Particulier - ☐ Professionnel / N° de pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) * :

Date et lieu de délivrance * :

Pour les professionnels n° d'immatriculation au registre du com. ou référence déclaration CFE * :

Produits proposés * :

Je déclare sur l'honneur : *

☐ N'avoir participé à aucune autre vente de même type dans l'année.

☐ Avoir participé à une seule autre vente de même type dans l'année. Le : à :

👉 IMPORTANT :

C'est un vide-atelier, ce n'est pas un lieu de revente de créations.

Joindre obligatoirement une photocopie (R/V) de la pièce d'identité de l'exposant + ces 2 feuilles signées et complétées.

Envoi par courrier avant le 25 FEVRIER 2026 à :

APEL collège Ste-Marie – Vide-ateliers – 5 Rue Ker Anna – 56250 ELVEN.

Chèque libellé à l'ordre de « APEL collège Sainte-Marie Elven ».

Inscription possible en ligne sur :

helloasso.com/associations/apel-college-sainte-marie-elven (solution à privilégier SVP).

La pièce d'identité vous sera demandée à l'entrée du vide-atelier.

A réception du dossier un mail vous sera adressé pour confirmer votre inscription.

Contact : apel.college.stemarie.elven@gmail.com (à privilégier SVP) ou 06 34 09 59 71

Vente non-stop de 9h à 17h30 / Accès dès 7 h au site pour les exposants / Le café sera offert aux exposants / Boissons sandwichs-salon de thé / Entrée 1€ pour les visiteurs de + de 18 ans. Tombola avec les tickets d'entrée

Fait à : Le : Signature :

Règlement du vide ateliers du 8 mars 2026

L'APEL du Collège Sainte-Marie d'Elven organise un vide ateliers « Travaux d'aiguilles et loisirs créatifs » en intérieur ouvert aux particuliers et professionnels dans la limite des places disponibles.

Article 1 : Cette manifestation s'adresse aux particuliers et aux professionnels dans le but d'échanger ou de vendre différentes marchandises à l'exception d'armes, animaux et nourriture.

Article 2 : Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de réception des inscriptions via le site Helloasso ou par téléphone. Lors d'une inscription par téléphone, cette dernière n'est prise en compte seulement à réception du chèque et des pièces demandées. En raison des frais engagés les annulations par l'exposant ne donneront lieu à aucun remboursement. Quand le nombre de places est atteint l'organisateur s'engage à en informer les exposants qui ne pourront pas avoir d'emplacement à la réception du dossier s'ils ont fait leur inscription par voie postale.

Article 3 : Seront déclarés exposants, les personnes dont le bulletin d'inscription et son règlement et les informations d'identité seront parvenus à l'organisateur dans les délais impartis. Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur, sauf accompagné d'un adulte.

Article 4 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.

Article 5 : L'organisateur se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit de la manifestation.

Article 6 : En cas d'annulation imprévue par l'organisateur, celui-ci s'engage à rembourser la totalité des sommes versées pour la réservation.

Article 7 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de son propriétaire, tant en cas de casse, vol, ou autre préjudice. Il lui incombe de souscrire, ou non, une assurance.

Article 8 : Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus. Les exposants s'engagent à respecter le cadre qui lui est attribué, à respecter le matériel mis à sa disposition (tables et grilles - quand ces dernières ont fait l'objet d'une réservation) et laisser les emplacements propres et remporter les objets invendus.

Article 9 : La mise en place pourra être effectuée à partir de 7 heures le matin. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 9H00 et à ne pas remballer avant 17H30.

Article 10 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à son emplacement qui lui est attribué. A partir de 8h45, tous les véhicules utilisés pour le déchargement devront être stationnés sur le parking réservé aux exposants.

Article 11 : Chaque exposant devra se munir d'une pièce d'identité.

Article 12 : les exposants s'engagent à respecter les mesures sanitaires qui seront en vigueur à la date de la manifestation.

A....., le Signature :